



CALAIS GRS

DOSSIER D'INSCRIPTION
SAISON 2022/2023

Planning & Tarifs :

Section CF3/4	Jours et Horaires	Cotisation annuelle + Licence FFG
2016	Mercredi 10H00 – 12H00 Samedi 14H00 – 16H00	185€ + 40€
2015	Mercredi 10H00 – 12H00 Vendredi 18H00 – 20H00 Samedi 14H00 – 16H00	200€ + 40€
2014	Mardi 18H00 – 20H00 Mercredi 10H00 – 12H00 Vendredi 18H00 – 20H00 Samedi 14H00 – 16H00	220€ + 40€

Un Tee-shirt du Club offert

Une remise de 10% sera appliquée sur le montant total des cotisations dès la deuxième adhésion (même nom, même adresse).

Documents à joindre au dossier d'inscription :

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée
- **Règlement intérieur** signé
- **Autorisation parentale** complétée et signée
- **Certificat médical**
- **Une photo d'identité** (inscrire le nom de la gym au dos)
- **Règlement** du montant de la cotisation annuelle. Un étalement des paiements de la cotisation peut être accordé sur plusieurs mois, sachant que l'intégralité de la cotisation doit être payée au 31 décembre 2022. Pour les personnes souhaitant des dépôts différés il y a lieu de mettre le mois souhaité au dos du chèque, faute de quoi les chèques seront tous remis ensemble en banque. Enfin le nom et le prénom de l'enfant doit apparaître au dos du chèque

Dossier à rendre lors des permanences de rentrée :

Lundi 29/08 de 15H00 à 18H00
Mardi 30/08 de 15H00 à 18H00
Samedi 3/09 de 9H00 à 12H00
Mercredi 7/09 de 16H00 à 18H30

Calais GRS

Salle Delphine Ledoux
Avenue Poincaré
62100 Calais

Fiche de renseignements

Demande d'inscription pour :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : ____/____/____ Section : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

Taille Tee Shirt : 6ans 8ans 10ans 12 ans 14 ans XS S M L

Responsables légaux :

Mère :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Mail : _____
Profession : _____

Père :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Mail : _____
Profession : _____

Droits à l'image

J'autorise / je n'autorise pas Calais GRS à photographier ou filmer mon enfant _____
_____ lors des cours, stages, représentations ou compétitions, et à les diffuser sur tout
support de communication du club (Site, Facebook, Instagram....).

Fait à _____, le ____/____/____ Signature

Partie à remplir par le secrétariat :

	Nombre	Montant	Banque	N°	Date
Liquide					
Chèque(s)					
Chèques Vacances					
Coupons Sport					
Tickets Loisir					



AUTORISATION PARENTALE FICHE D'URGENCE

A remettre le 1^{er} jour à l'encadrement

Je soussigné/nous soussignés,

agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom, Prénom :

Date de naissance :

N° Sécurité Sociale :

N° de licence (13 chiffres) :

Mutuelle : nom, adresse et téléphone :

- l'autorise/l'autorisons à participer, tout au long de la saison sportive 2022/2023 aux stages et/ou compétitions et/ou sélections sur convocation de Calais Grs ainsi qu'à, le cas échéant, toutes activités touristiques, culturelles, de loisirs et sportives organisées par Calais Grs dans le cadre desdits stages et/ou compétitions, sous la responsabilité de cadres majeurs.

- l'autorise/l'autorisons à effectuer les déplacements liés à son activité au sein du club ou du pôle (entraînements, compétitions, retour vers l'établissement scolaire, internat....) :

-à bord du véhicule d'un membre du club, du pôle ou d'un parent accompagnateur opérant à titre bénévole désigné par l'association Calais GRS ou le pôle Espoir GR.

-En bus

-En transport en commun

En cas d'accident, les responsables Calais Grs s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

- j'accepte/ nous acceptons que mon/notre enfant soit hospitalisé/e en cas d'urgence et

- j'autorise/nous autorisons les responsables de Calais Grs à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet

Les responsables de Calais Grs remettront le présent document au personnel de santé qui prendra en charge mon/notre enfant

Informations à caractère d'urgence

Si vous n'avez rien à signaler pour votre enfant merci d'indiquer « RAS ».

Groupe sanguin :

Allergies :

Contre indications médicamenteuses :

Problèmes médicaux à caractère d'urgence :

Traitements réguliers :

Directives médicales en cas d'urgence :

Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'accident

N° de téléphone du domicile des parents :

N° de téléphone du travail de la mère :N° de mobile :

N° de téléphone du travail du père :N° de mobile :

Nom et n° de téléphone d'une personnes susceptible de prévenir les parents rapidement :

Nom, adresse et n° du téléphone du médecin traitant :

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Calais GRS

Calais GRS est une association qui a pour but de faire découvrir et développer la pratique de la Gymnastique Rythmique (GR) en loisir ou en compétition.

L'inscription :

L'inscription est obligatoire pour tous les gymnastes, qu'elles participent ou non aux compétitions. Elle se fait au secrétariat du club. Elle n'est possible que si le dossier d'inscription est dûment rempli et accompagné des documents nécessaires. Dès réception du numéro de licence, mettre une photo de la gymnaste dans l'espace « créer sa licence » sur le site du club ou sur figym.fr

La visite médicale:

Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la GR en compétition est obligatoire. Il sera demandé pour accéder à la surface d'entraînement

La cotisation :

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Elle comprend : l'adhésion, la licence FFG, l'assurance, la pratique du sport (la mise à disposition des locaux, utilisation du matériel ainsi que les cours).

Ne sont pas inclus dans le prix de la cotisation : la tenue réglementaire imposée (justaucorps du club ou autre), les engins, les transports, la participation pour les déplacements (trajet, hébergement et repas). Aucune demande de remboursement de frais ne sera acceptée pour une solution de déplacement individuel, alors que le club aura proposé une solution de transport et d'hébergement. Seules les gymnastes à jour pourront accéder aux pratiques. Aucune cotisation ne sera remboursée quel que soit le motif. Tout nouvel adhérent a droit à deux cours d'essai avant de confirmer son adhésion.

Les entraînements:

Les horaires de début et fin d'entraînement doivent être respectés. Le temps d'entraînement n'inclut pas le temps de vestiaire. (Arriver 10 minutes avant l'heure de l'entraînement) Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle et venir les récupérer en fin de séance au même endroit. Toute gymnaste qui rentre seule chez elle doit remettre un mot des parents à l'entraîneur.

Les gymnastes doivent signaler toute absence le plus tôt possible auprès de leur entraîneur. Une gymnaste qui est dans l'impossibilité de travailler mais qui peut se déplacer doit venir regarder la séance afin de visualiser et mémoriser le contenu.

La présence des parents pendant les cours est interdite.

La tenue :

Pour participer aux entraînements ou au cours de danse, les gymnastes doivent porter : un T-shirt, un legging ou un short, des chaussettes, 1/2 pointes, un chignon.

Pour participer aux compétitions, les gymnastes doivent porter la veste et le tee-shirt du club, des chaussures de sport, un justo, des 1/2 pointes, le nécessaire à chignon, du maquillage, le tout dans un sac de sport. Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. L'association ne pourra être tenue responsable des vols ou pertes des effets personnels des gymnastes lors des entraînements, manifestations ou compétitions.

Les compétitions :

Une gymnaste, titulaire ou remplaçante, engagée en compétition individuelle ou en équipe, s'engage à s'entraîner régulièrement et à participer aux compétitions retenues. Les convocations aux compétitions seront disponibles sur le site et envoyés par mail, il est obligatoire de confirmer sa présence en retour de ce mail.

Site du club : www.calaisgrs.fr

En cas d'empêchement de participation à une compétition, consécutif à une maladie ou blessure, la gymnaste majeure ou les parents de la gymnaste mineure doivent prévenir immédiatement l'entraîneur et fournir, avant le début de la compétition, un certificat médical. En cas de forfait à une compétition, non justifié médicalement, les frais d'engagement et l'amende éventuelle payés par l'association à la FFG devront être remboursés par la gymnaste au club.

La présence des gymnastes lors des palmarès dôturant une compétition est obligatoire conformément au règlement de la FFG.

La discipline :

Les gymnastes et les parents doivent respecter les marques et les décisions prises par les entraîneurs et les cadres techniques. Elles sont toujours prises dans l'intérêt des gymnastes pour leur bien-être et leur sécurité afin de leur assurer une bonne préparation physique et une bonne progression sportive. L'indiscipline répétée ou le non respect de ce règlement par une gymnaste fera l'objet d'une réunion exceptionnelle du Comité Directeur. Après étude de cas, la radiation de la gymnaste pourra être prononcée.

L'assemblée générale :

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les membres à jour de leur cotisation.

CALAIS GRS	
Règlement intérieur 2022/2023	
M/Mme	ont pris connaissance du règlement intérieur et en acceptent tous les articles.
Le	Signature

